

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 11 octobre 2022 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, Monsieur Francis Laberge, Monsieur Mario Charette, Monsieur Dominique Bellemare, Monsieur Alain Savard et Madame Manon Fortier.

5.1	2022-10-487	Acquisition de voies ouvertes à la circulation publique en vertu des articles 73 et 74 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> - Lots 4 717 033, 4 717 040, 4 717 199, 4 717 207, 4 717 208, 4 717 209 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois
------------	--------------------	---

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, lorsqu'une assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres, la municipalité approuve par résolution la description technique du terrain préparée par un arpenteur-géomètre qui correspond à cette assiette;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa de l'article 73 de la LCM, une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, doit être déposée au bureau de la municipalité;

ATTENDU la description technique des lots 4 717 033, 4 717 040, 4 717 199, 4 717 207, 4 717 208, et 4 717 209 du Cadastre du Québec datée du 27 septembre 2022 préparée et vidimée par Monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16679 de ses minutes;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois désire se prévaloir de l'application des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de se déclarer propriétaire des voies publiques suivantes:

- Les lots 4 717 033 et 4 717 040 du Cadastre du Québec, représentant des parties de la rue Dunant;
- Le lot 4 717 199 du Cadastre du Québec, représentant une partie de la rue Lucienne-Charette;

- Les lots 4 717 207 et 4 717 208 du Cadastre du Québec, représentant des parties de la 3^e Avenue;
- Le lot 4 717 209 du Cadastre du Québec, représentant une partie de la 4^e Avenue.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER la description technique des lots 4 717 033, 4 717 040, 4 717 199, 4 717 207, 4 717 208 et 4 717 209 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, datée du 27 septembre 2022, préparée et vidimée par Monsieur Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16679 de ses minutes;

D'ACQUÉRIR conformément aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales*, les lots 4 717 033, 4 717 040, 4 717 199, 4 717 207, 4 717 208 et 4 717 209;

D'AUTORISER la greffière à accomplir toutes les formalités nécessaires afin que les lots ci-haut mentionnés, représentant des parties de rues, deviennent des propriétés de la Ville de Beauharnois en bonne et due forme et à signer tout acte ou document requis à cette fin.

Adoptée.

Date: 12 octobre 2022



Greffière de la ville